



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 octobre 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°26**

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés** : Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme M. Christine DEFFONTAINE, M. Pascal CAVITTE par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Clément VERGNE par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX,

**Etaient absents** : Mme Ayse TARI, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h30, M. Grégory HUGUE

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Facturation à la Commune Libre du Trech de la surveillance d'expositions qu'elle a organisées pendant la période estivale dans la salle du Musée du Cloître**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que la Commune Libre du Trech a organisé au cours de l'été 2023 trois expositions dans la salle du musée du Cloître,
- Considérant que ces expositions ont été surveillées par du personnel de la collectivité,
- Considérant qu'il a été convenu avec l'association que la Ville de Tulle lui facturerait un forfait de 2 500 euros correspondant à la prise en charge financière de ces temps de surveillance,

Après en avoir délibéré, approuvé par 25 voix pour et 5 voix contre

**1 - Décide** de facturer à la Commune Libre du Trech la somme de 2 500 € correspondant à la surveillance, par du personnel communal, des expositions qu'elle a organisées pendant la période estivale dans la salle du Musée du Cloître.

**2- La recette** en résultant sera inscrite au budget de la Ville.

**3-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le Maire,  
Bernard COMBES



Le secrétaire de séance

Jérémy NOVAIS



Transmis au Contrôle de Légalité le : 06 OCT. 2023  
Date et ref de l'accusé de réception : 06 OCT. 2023  
DLG - 03/10/2023